

**Deloitte.**



**Compagnie du Bois Sauvage SA**

Rapport du commissaire sur l'augmentation de capital au 27 avril 2018 par  
exercice de droits de souscription

## Table de matières

1	INTRODUCTION	2
2	IDENTIFICATION DE L'OPÉRATION PROJÉTÉE	3
3	DESCRIPTION DE L'APPORT EN NATURE	4
4	DROITS DE SOUSCRIPTION EXERCÉS	5
5	CONCLUSION	6

## 1 Introduction

En application de l'article 591 du Code des sociétés, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur le relevé des droits de souscription de Compagnie du Bois Sauvage émis en 2008-2013, et exercés pendant la période du 2 au 20 avril 2018 inclus.

Notre examen a été effectué conformément aux normes générales de révision de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises et a comporté les sondages et les procédures de contrôle considérés dans les circonstances données.

Le présent rapport comporte les chapitres suivants :

1. Introduction
2. Identification de l'opération projetée
3. Description de l'exercice et de ses conditions
4. Droits de souscription exercés
5. Conclusion

Le présent rapport a été préparé à l'usage exclusif du conseil d'administration et des actionnaires de la société dans le cadre de l'exercice des droits de souscription de Compagnie du Bois Sauvage émis en 2008-2013 et ne peut être utilisé à d'autres fins.

Annexes :

- Relevé des droits de souscription exercés certifié par Compagnie du Bois Sauvage
- Attestation par BNP Paribas Fortis du versement à un compte spécial

## 2 Identification de l'opération projetée

La société anonyme Compagnie du Bois Sauvage SA a été constituée suivant acte reçu par Maître Albert Daerden, notaire ayant résidé à Bruxelles, le 30 avril 1957, publié à l'annexe au Moniteur Belge du 15 mai 1957 sous le numéro 12.022.

La société a établi son siège social à Bruxelles. Elle est immatriculée au registre des personnes morales sous le numéro 0402.964.823.

Le capital social s'élève à 84.278.100 EUR, représenté par 1.682.708 actions ordinaires sans désignation de valeur nominale.

Dans le cadre du plan d'attribution de droits de souscription émis en 2008-2013 et dont les conditions d'exercice sont décrites au point 3 ci-dessous, les porteurs de droits de souscription ont la possibilité d'exercer leurs droits pendant la période du 2 au 20 avril 2018.

L'acte notarié constatant l'augmentation de capital par le conseil d'administration sera établi par Maître François Herinckx, notaire à Bruxelles, le 27 avril 2018.

### 3 Description de l'apport en nature

Il existe 3 000 droits de souscriptions émis en 2008-2013 et donnant chacun droit de souscrire à une action nouvelle de la société chacune assortie d'une feuille de coupons « strip vvpr ». Les actions nouvelles sont du même type et jouissent des mêmes avantages que les actions existantes et bénéficient du droit au dividende pour l'année comptable au cours de laquelle les droits de souscription sont exercés.

Le prix d'exercice des droits de souscription Compagnie du Bois Sauvage est actuellement de 294,50 EUR.

En vertu de l'article 2.3.2.4 du Plan d'attribution des droits de souscription, le prix d'exercice unitaire, initialement fixé à 345,50 EUR, a été ajusté à la baisse respectivement de 26 EUR et de 25 EUR suite aux décisions de remboursement de capital prises par les assemblées générales extraordinaires des 27 avril 2011 et 25 avril 2012.

Une dérogation au point 2.3.3.4 du Plan d'attribution des droits de souscription a été accordée par l'assemblée générale extraordinaire du 24 avril 2013 pour permettre aux bénéficiaires, qui ont vu leur contrat individuel les liant à la Compagnie prendre fin depuis début 2010, à pouvoir exercer 100% des droits de souscription qu'ils ont acceptés dans le cadre de la présente émission.

La période de souscription est prévue du 2 au 20 avril 2018 inclus.

Les souscriptions ont été effectuées sur le compte spécial bloqué IBAN BE61 0018 3424 2617 ouvert au nom de la Compagnie du Bois Sauvage auprès de BNP Paribas Fortis.

## 4 Droits de souscription exercés

Durant la période du 2 au 20 avril 2018, un total de 2.650 droits de souscription a fait l'objet d'une demande d'exercice.

Les demandes d'exercice sont reprises dans un relevé établi et signé par la société Compagnie du Bois Sauvage.

La liste des demandes d'exercice a pu être validée à l'aide de ce relevé.

Par ailleurs, le montant total des versements obtenus par BNP Paribas Fortis sur le compte spécial bloqué IBAN BE61 0018 3424 2617 ouvert au nom de la Compagnie du Bois Sauvage auprès de BNP Paribas Fortis s'élève à 780.425 EUR.

Le montant total du versement a pu être validé sur base de l'attestation obtenue de BNP Paribas en date du 20 avril 2018.

La liste détaillée des droits de souscription dont l'exercice est demandé est reprise en annexe.

## 5 Conclusion

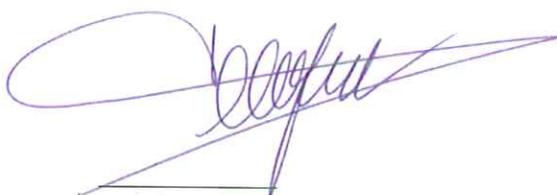
Sur base de nos travaux, exécutés en conformité avec les normes générales de révision de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, nous certifions la liste, telle que reprise en annexe, des personnes désirant exercer leur droit de souscription aux conditions décrites ci-dessus.

Zaventem, le 26 avril 2018

**DELOITTE Réviseurs d'Entreprises**

SC s.f.d. SCRL

Représentée par



Michel Denayer



Eric Nys

# Deloitte.

Deloitte Bedrijfsrevisoren / Réviseurs d'Entreprises  
Burgerlijke vennootschap onder de vorm van een coöperatieve vennootschap met beperkte aansprakelijkheid /  
Société civile sous forme d'une société coopérative à responsabilité limitée  
Registered Office: Gateway building, Luchthaven Nationaal 1 J, B-1930 Zaventem  
VAT BE 0429.053.863 - RPR Brussel/RPM Bruxelles - IBAN BE 17 2300 0465 6121 - BIC GEBABEBB

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited